

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 20 septembre 2017
et qu'il a été fait ... observation.

Le 27 septembre 2017,

L'an deux mille dix sept le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mme MAROUN (sortie lors du vote de la délibération n°25) – M. CANNAROZZO (arrivé à 21h00 avant le vote de la délibération n°21) – Mme DELMONT-KOROPOULIS (arrivée à 20h44 avant le vote de la délibération n°14) – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. PACHOUD – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mme RODRIGUES – Mme SAGO – M. CAHENZLI – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – M. MORIN – Mmes BARTHELEMY – NICOT – M. LECAREUX – Mme MOREAU – MM.BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL – MARQUES – Mme DRODE – MM. LORENZO – ATTIORI (sorti lors du vote de la délibération n°31) – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO – Mme MISSOUR – M. TELLIER – Mme SADKI – M. MOZER – Mlle LABBAS (sortie lors du vote des délibérations n°18 – 21 et 32) – Mme QUERUEL – MM. HERNANDEZ – CHALLIER – Mme BEZZAOUYA – Mlle ABDELLAOUI (sortie lors du vote des délibérations n°21 à 25 et 28 – partie avant le vote de la délibération n°33).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

M. CANNAROZZO
Mme LAGARDE
Mme DELMONT-KOROPOULIS
M. RAMADIER
Mme MARQUETON
Mme RADE
M. SEGURA
Mme DEMONCEAUX
M. GOLDBERG
M. LAOUEDJ

MANDATAIRES

M. MICHEL (jusqu'à 21h00 – Dél. °21)
M. FLEURY
Mme BELMOUDEN (jusqu'à 20h44 – Dél. n°14)
Mme MAROUN
M. LORENZO
Mme NICOT
M. HERNANDEZ
Mme BEZZAOUYA
M. CHALLIER
Mme QUERUEL

ABSENTS : M. AYYADI – M. GIAMI – Mme FOUGERAY

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mlle LABBAS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE

A L'UNANIMITE, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2016.

PREND ACTE de la présentation des rapports suivants :

- le rapport annuel d'activité et du rapport financier 2016 du service délégué du stationnement (*délibération n°6*),
- le rapport annuel d'activités et du rapport financier 2016 du service délégué de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la Ville – Société AES (*délibération n°7*),
- le rapport d'activités 2016 de la Commission Communale pour l'Accessibilité (*délibération n°18*),
- le rapport annuel d'activité de l'année 2016 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (*délibération n°23*),



- du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale, au titre de l'exercice 2016, concernant la concession d'aménagement « Les Chemins de Mitry-Princet » (*délibération n°31*).

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

ADOPTE

les tarifs des prestations exécutées par les Services Techniques Municipaux pour la confection de bateaux de porte applicables pour l'année 2018 (*délibération n°1*),

le règlement intérieur de l'Ecole d'Art Claude Monet applicable à compter du 1^{er} octobre 2017 (*délibération n°10*),

la dénomination du multi-accueil La Bourdonnais au nom de : « Eliane NYIRI » (*délibération n°14*),

DECIDE

l'application du bordereau des prix du marché passé relatif aux travaux d'entretien et de réparation de la voirie, pour l'année 2018 et renouvelable jusqu'en 2020, pour facturer les travaux de réfection suite à des dégradations ou accidents (*délibération n°2*),

l'application, au titre de l'année 2018, du bordereau des prix du bail d'entretien en cours, pour facturer les travaux de déplacement et les réparations suite à des dégradations des mobiliers de signalisation tricolore et des illuminations festives de fin d'année (*délibération n°3*),

l'attribution des prix aux lauréats du Concours des Maisons et Balcons Fleuris pour l'année 2017 (*délibération n°5*),

l'allocation de subventions aux associations locales, au titre de l'année 2017 (*délibération n°11*),

le versement de bourse aux athlètes de Haut Niveau, au titre des performances réalisées au cours de la saison sportive 2015-2016 (*délibération n°19*),

le recrutement d'un agent contractuel sur le poste de Directeur opérationnel du développement économique commercial et artisanal (*délibération n°25*),

la création de vacances pour le recrutement de modèles vivants au sein de l'Ecole d'Art Claude Monet (*délibération n°26*),

la création de vacances pour le recrutement d'un professeur de théâtre au sein des foyers club (*délibération n°27*),

AUTORISE

le Maire, à signer :

- la convention avec KEOLIS-CIF concernant le raccordement de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) à l'éclairage public de la Ville (*délibération n°4*),
- la convention entre la Ville, l'Association Départementale Information Jeunesse (ADIJ), le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) concernant le renouvellement de la labellisation du Bureau Information Jeunesse pour une durée de 3 ans (*délibération n°12*),

- la convention entre la Ville et la Région Ile-de-France concernant l'attribution à la Direction Jeunesse des tickets loisirs utilisables sur la période du 1^{er} juin 2017 au 1^{er} mars 2018 (*délibération n°13*),
- la convention d'objectifs et de financement « Prestation de Service Unique » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 (*délibération n°15*),
- les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre du dispositif « Publics et Territoires », au bénéfice des établissements de jeunes enfants de la Ville (*délibération n°16*),
- la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Départemental, concernant les actions de prévention bucco-dentaire, au titre des années 2017 à 2019 (*délibération n°17*),
- la convention-type avec les Archives départementales de la Seine-Saint-Denis concernant le prêt par la Ville des registres d'état civil et des tables décennales de 1903 à 1922 (*délibération n°20*),
- la convention partenariale avec Immobilière 3F portant sur le financement d'une étude sur la dalle Laënnec, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain « Grand Quartier » (*délibération n°30*),

SOLLICITE une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain, pour l'optimisation du parc automobile municipal consistant à l'achat de 15 véhicules électriques (*délibération n°8*),

APPROUVE la revalorisation des allocations pour l'octroi de la médaille d'honneur, à compter de la promotion 2018 (*délibération n°24*),

REAFFIRME les charges et conditions du legs affectant la cession des biens sis 60-66 rue Legendre (*délibération n°32*),

PROCEDE par un vote à bulletin secret, au remplacement de :

- Mme MAROUN par M. CAHENZLI en tant que Conseiller Métropolitain pour siéger au sein de la Métropole du Grand Paris (*délibération n°33*),
- M. CAHENZLI par Mme MAROUN en tant que Conseiller de Territoire supplémentaire pour siéger au sein de l'EPT Paris Terres d'Envol (*délibération n°34*).

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

AUTORISE le Maire, à signer la convention de partenariat entre l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire (APECA) et du Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental d'Aulnay-sous-Bois (*délibération n°9*),

- ADOPTE** la décision modificative N°3 du Budget Principal Ville, au titre de l'exercice 2017, afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales (*délibération n°21*),
la mise en place et la fixation des conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire, concernant le personnel communal (*délibération n°28*),
- PRONONCE** l'admission en non valeur des produits irrécouvrables concernant le Budget Principal Ville, au titre de l'exercice 2017 (*délibération n°22*),
- DECIDE** le rattachement de l'OPH AULNAY HABITAT à l'EPT Terres de France, à compter du 31 décembre 2017 (*délibération n°29*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND

connaissance :

des décisions n°1452 à 1542 inclus concernant :

- la signature des marchés concernant :
 - les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » concernant les manifestations suivantes :
 - le concert de KISS MY FROG, le 16 juin 2017 (Association ZYGO MUSICAL),
 - l'accueil de l'atelier Théâtre pour une représentation gratuite, le 10 juin 2017 (Etablissement EMP RENEE LALOUETTE),
 - la balade sonore sur les traces des 3000, du 17 mai au 4 juin 2017 (Société KYGEL THEATRE),
 - les prestations afférentes au nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux, au titre de l'année 2016/2017 et renouvelable jusqu'en 2019/2020 (Société AMG PROPLETE),
 - la création d'une aire aqua ludique, au titre de l'année 2017 – Avenant n°1 (Société AQUA PRO URBA),
 - l'organisation, dans le cadre de la Fête de la Musique 2017, des manifestations suivantes :
 - le spectacle TOP 80 (SARL « UNDERSHOW »),
 - le concert de « ASSIA ET DJ SYPHAX » (MAOUENE ASSIA),
 - le concert « BAL CUBAIN RON DONZON » (Association MI SOL),
 - la représentation de « CAP TO NOLA » (Association VILLES DES MUSIQUES DU MONDE),
 - le spectacle « LYDIE LA PESTE » (Association SWAGGERS),
 - les séjours de classes avec nuitées pour les enfants de 4 à 12 ans, au titre de l'année scolaire 2016/2017 – Avenant n°1 (Société CAP MONDE),
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion et le contrôle de l'exploitation du réseau de chaleur, et pour le suivi du marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, au titre de l'année 2017, renouvelable jusqu'en 2020 (Sociétés BEST ENERGIE et ENERGIO),
 - les travaux d'entretien courant, de mise aux normes, neufs et divers, tout corps d'état, au titre de l'année 2017/2018, reconductible jusqu'en 2020/2021 (Divers lots),

- l'organisation, par la Direction de la Jeunesse, de mini séjours au profit de jeunes adolescents, en juillet et août 2017 (Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de Plein Air et de Loisirs de Jablines-Annet ; l'Île de Loisirs des Boucles de Seine ; Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs de Cergy-Pontoise ; Association RAID AVENTURE ORGANISATION ; UCPA),
- l'aménagement de l'espace public, dans les différents quartiers d'Aulnay-sous-Bois, au titre de l'année 2017 et reconductible éventuellement jusqu'en 2020 (Divers lots),
- les prestations de propreté urbaine, au titre de l'année 2017/2018 (Société ESV),
- la refonte et la maintenance du site Internet de la Ville, au titre de l'année 2017 (Agence NET CONCEPT),
- l'assistance et la maintenance des logiciels suivants :
 - SIRIUS (Société FORUM SIRIUS),
 - FESTIVITAS (Société TOMATE),
- la réalisation d'un audit environnemental en vue d'une signature pour une promesse de vente d'un terrain communal sis rue Henri Becquerel – rue Alfred Nobel (Cabinet SOLPOL Conseil Ingénierie des sites et Sols pollués),
- l'acquisition d'instruments de musique et d'accessoires pour le Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental, au titre de l'année 2017 et renouvelable jusqu'en 2020 (Société AJ MUSIQUE),
- l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude des bâtiments communaux, de janvier 2016 à août 2021 – Avenant n°2 (Société DALKIA),
- la performance énergétique associant la maintenance à garantie de résultats, les petits travaux, la gestion des sinistres, la rénovation des installations d'éclairage public, de signalisation tricolore et les illuminations festives de fin d'années (Société BENTIN),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la délégation de service public d'exploitation du stationnement payant de la Ville (Cabinet PALMIER & ASSOCIES),
- le rétablissement de limite entre les parcelles référencées au cadastre « section Z n°157 et 153 » (Cabinet TT GEOMETRES EXPERTS),
- la réalisation d'un plan topographique et bornage concernant la division du lot A – RN2-EST (Cabinet DIDIER BOUCHER, géomètre-expert),
- la fourniture et la livraison de pièces détachées pour véhicules berlines et utilitaires et, la fourniture de pneumatiques pour tous les véhicules et engins, au titre de l'année 2017 et reconductible jusqu'en 2020 (Société DESTOCK PIECES AUTO AULNAY),
- la modification des séjours vacances organisés par la Direction Jeunesse, au titre de l'année 2017 (Lots n°6, 8 et 9 : AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGE – Lot n°15 : Association LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX),
- l'organisation de séjours pour seniors, au titre de l'année 2018 (Divers lots),

- l'organisation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), des temps périscolaires et du Service Minimum d'Accueil (SMA), au titre de l'année 2017/2018 et renouvelable jusqu'en 2020/2021 (IFAC),
- la fourniture et la livraison, pour les offices et la Cuisine centrale, du matériel suivant :
 - assiettes plates (Société COMPTOIR DE BRETAGNE),
 - armoires séchantes pour le personnel (Société LFC AVOND SERVICES),
 - chariots inox et bacs (Société LFC AVOND SERVICES),
- les contrats et avenants de location de logements dépendant du patrimoine communal,
- la mise à disposition de la Ville par le Logement Francilien de locaux sis 7 rue Christophe Colomb,
- l'acquisition de licences supplémentaires pour les logiciels 360VIEW et 360EYES ainsi que l'assistance et la maintenance de ces logiciels (Société DECIVISION),
- l'exercice du droit de préemption urbain concernant les biens immobiliers suivants :
 - 22 rue du Commandant Brasseur,
 - 12 bis et 14 allée Circulaire,
 - 9/13 rue Henri Becquerel,
 - 14 rue Gilberte Desnoyers,
 - 43 boulevard de Strasbourg,
 - 4 avenue Dumont,
- la démolition de la crèche Nonneville sise rue de Toulouse (Société BOUVELOT TP),
- la suppression de la sous-régie de recettes à l'Hôtel de Ville pour la Direction de la Documentation et des Archives Municipales, à compter du 1^{er} mars 2016,
- la modification de l'institution de la régie de recettes au Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental, à compter du 1^{er} septembre 2017,
- l'organisation, par la Maison de l'Environnement, d'un atelier créatif intergénérationnel en récup'art, le 20 juillet 2017 (Association RESSOURCERIE 2 MAINS),
- l'acquisition et la livraison de mobiliers et d'équipements administratifs des services municipaux, au titre de l'année 2015 et renouvelable jusqu'en 2018 – Avenant n°1 (Société INTER SYSTEME),
- l'approvisionnement en fournitures de bureau et de papiers pour les services municipaux, au titre de l'année 2017 et renouvelable jusqu'en 2020 – Avenant n°2 (Société ALDA MAJUSCULE),
- le transfert du logiciel Esabora.As d'un serveur obsolète vers un serveur de dernière génération (Société ESABORA),
- la location d'un local professionnel à usage de cabinet médical situé boulevard Marc Chagall (Dr Khaled LAOUBI),

- la résiliation pour faute aux frais et risques du titulaire concernant les billets d'avion pour les congés bonifiés du personnel communal et du CCAS, au titre de l'année 2017 et renouvelable jusqu'en 2020 (Société SELECTOUR AFAT SONIC EMEA VOYAGES),
- la mise à disposition, à titre gracieux, au titre de l'année scolaire 2017/2018, des locaux suivants :
 - de l'école élémentaire Bourg 1 (Association LA ALDEA),
 - de l'école élémentaire Ambourget (Association LES SŒURS UNIES BALIMAYA),
 - d'un pavillon communal sis 19 rue du Pont David (Association AULNAY HANDBALL),
 - du groupe scolaire Jules Ferry (Département de la Seine-Saint-Denis),
 - du groupe scolaire Emile Zola (Association FUN DANCE),
 - de l'école élémentaire Nonneville 1 (Association YOGA CLUB),
 - de l'école maternelle Emile Zola (Association EQUILIBRE MOBILE),
- l'achat de badgeuses pour la DRH (Société INCOTEC),
- les études et le développement de l'interface GIMAWEB avec CIVIL NET FINANCE (Société GFI PROGICIELS),
- la mise à disposition d'un local commercial sis 18 route de Bondy – Avenant n°1 (Société LA MAREE D'AULNAY),
- le renouvellement du certificat pour le logiciel de logement « PELEHAS » (Société DOCAPOST – CERTINOMIS),
- la mise à disposition d'interprètes en langues des signes (LSF) pour assurer des vacances d'interprétariat, dans le cadre du conventionnement avec le FIPHFP ou pour la mission Handicap, au titre des années 2017-2019 (Association SERAC TRADUCTION INTERPRETATION),
- le prêt d'une malette pédagogique JUSTIN PEU D'AIR, dans le cadre du Forum Santé du 7 octobre 2017 (LA MUTUALITE FRANCAISE D'ILE-DE-FRANCE).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mercredi 20 septembre 2017 à 22h40.



Bruno BESCHIZZA